



PROJET DE NORME INTERNATIONALE ISO/DIS 55000

ISO/TC 251

Secrétariat: BSI

Début de vote
2012-11-12

Vote clos le
2013-02-12

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Gestion d'actifs — Aperçu général, principes et terminologie

Asset management — Overview, principles and terminology

ICS 01.040.03; 03.100.01

Pour accélérer la distribution, le présent document est distribué tel qu'il est parvenu du secrétariat du comité. Le travail de rédaction et de composition de texte sera effectué au Secrétariat central de l'ISO au stade de publication.

To expedite distribution, this document is circulated as received from the committee secretariat. ISO Central Secretariat work of editing and text composition will be undertaken at publication stage.

CE DOCUMENT EST UN PROJET DIFFUSÉ POUR OBSERVATIONS ET APPROBATION. IL EST DONC SUSCEPTIBLE DE MODIFICATION ET NE PEUT ÊTRE CITÉ COMME NORME INTERNATIONALE AVANT SA PUBLICATION EN TANT QUE TELLE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COMMERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

ITeH STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/77528a81-38bb-4824-8cb9-1b19b99f6445/iso-55000-2014>

Notice de droit d'auteur

Ce document de l'ISO est un projet de Norme internationale qui est protégé par les droits d'auteur de l'ISO. Sauf autorisé par les lois en matière de droits d'auteur du pays utilisateur, aucune partie de ce projet ISO ne peut être reproduite, enregistrée dans un système d'extraction ou transmise sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé électronique ou mécanique, y compris la photocopie, les enregistrements ou autres, sans autorisation écrite préalable.

Les demandes d'autorisation de reproduction doivent être envoyées à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 56 • CH-1211 Geneva 20
Tel. + 41 22 749 01 11
Fax + 41 22 749 09 47
E-mail copyright@iso.org
Web www.iso.org

Toute reproduction est soumise au paiement de droits ou à un contrat de licence.

Les contrevenants pourront être poursuivis.

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction.....	v
1 Domaine d'application	1
2 Aperçu général	1
2.1 Généralités	1
2.2 Réalisation de valeur et bénéfices	1
2.3 Actifs	2
2.4 Gestion d'actifs	3
2.4.1 Concept de gestion d'actifs	3
2.4.2 Principes de gestion d'actifs	3
2.5 Système de gestion d'actifs	5
2.5.1 Description d'un système de gestion d'actifs	5
2.5.2 Nécessité d'un système de gestion d'actifs	6
2.5.3 Éléments d'un système de gestion d'actifs	7
2.6 Approche fondée sur des systèmes de management intégrés	9
3 Termes et définitions	10
3.1 Termes généraux	10
3.2 Termes relatifs aux « actifs »	14
3.3 Termes relatifs à la « gestion d'actifs »	15
3.4 Termes relatifs au « système de gestion d'actifs »	16
Annexe A Termes couramment utilisés (informative).....	18
Annexe B Informations concernant les activités de gestion d'actifs (informative)	19
Bibliographie	20
Index alphabétique	21

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les Normes internationales sont rédigées conformément aux règles données dans les Directives ISO/CEI, Partie 2.

La tâche principale des comités techniques est d'élaborer les Normes internationales. Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

L'ISO 55000 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 251, *Gestion d'actifs*.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standard.itih.ai)
Full standard available at
<https://standards.itih.ai/catalog/standards/sist/191381-38bb-4824-8cb9-1b19b99f6445/iso-55000-2011>

Introduction

0.1 Objet

La présente Norme internationale donne un aperçu général des bénéfices, des principes, des concepts et de la terminologie se rapportant aux actifs, à la gestion d'actifs et aux systèmes de gestion d'actifs (c'est-à-dire les systèmes de management pour la gestion d'actifs). Elle spécifie également le contexte pour l'ISO 55001 *Gestion d'actifs – Systèmes de gestion – Exigences* et pour l'ISO 55002 *Gestion d'actifs – Systèmes de gestion – Lignes directrices pour l'application de l'ISO 55001*.

Lors de l'élaboration de ces normes, la coopération internationale a confirmé que des pratiques communes identifiées peuvent être appliquées à la plus large gamme d'actifs au travers de la plus vaste gamme de cultures. Le respect de ces normes permet de fournir en toute cohérence des résultats prévisibles et positifs.

0.2 Relation avec d'autres normes

La série de Normes internationales ISO 5500X peut être utilisée conjointement à d'autres normes et spécifications techniques pertinentes relatives à la gestion d'actifs spécifiques à des types de secteurs ou d'actifs. L'ISO 55001 spécifie les exigences relatives à un système efficace de gestion d'actifs. D'autres normes spécifient en détail les exigences techniques spécifiques à des secteurs, à des actifs ou à des activités ou donnent des recommandations sur la manière dont il est souhaitable d'interpréter ou d'appliquer l'ISO 55001 à un secteur spécifique ou à des types d'actifs particuliers.

0.3 Public visé

La présente Norme internationale est principalement destinée à être utilisée :

- par les personnes physiques ou morales impliquées dans l'élaboration, la mise en œuvre, la maintenance et l'amélioration d'un système de gestion d'actifs ;
- par les personnes physiques ou morales impliquées dans des activités de gestion d'actifs et par les prestataires de services.

0.4 Effets positifs des normes

L'adoption de la série de normes ISO 5500X peut permettre à une organisation d'obtenir les résultats attendus à travers la gestion efficace et efficiente de ses actifs. L'application d'un système de gestion d'actifs garantit que ces résultats peuvent être obtenus de manière cohérente et durable. Les exigences spécifiées dans l'ISO 55001 définissent une approche structurée pour le développement d'un système de gestion d'actifs destiné à aider l'organisation à atteindre ses objectifs.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Full standard:
<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/77528a81-38bb-4824-8cb9-1b19b99f6445/iso-55000-2014>

Gestion d'actifs — Aperçu général, principes et terminologie

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale donne un aperçu général des principes, des concepts et de la terminologie se rapportant aux actifs, à la gestion d'actifs et aux systèmes de gestion d'actifs, ainsi que des bénéfices susceptibles d'être obtenus grâce à l'adoption de ces approches.

La présente Norme internationale peut être appliquée à tous les types d'actifs ainsi que par tous les types et toutes les tailles d'organisations.

NOTE 1 La présente Norme internationale est notamment destinée à être utilisée pour la gestion d'actifs physiques, mais ceci ne limite pas son application à d'autres types d'actifs.

La présente Norme internationale ne fournit aucune recommandation de nature financière, comptable ou technique concernant la gestion de types d'actifs spécifiques.

NOTE 2 L'expression « système de management pour la gestion d'actifs » a été abrégée et transformée en « système de gestion d'actifs » dans l'ensemble des trois Normes internationales ISO 5500X.

2 Aperçu général

2.1 Généralités

La nature et l'objectif d'une organisation et de son environnement opérationnel ont une grande influence sur le type d'actifs dont une organisation a besoin pour atteindre ses objectifs. Ces facteurs d'influence doivent être pris en compte lors de la conception, de la planification, de la mise en œuvre et de l'amélioration de la gestion d'actifs de l'organisation et de son système de gestion d'actifs. La présente Norme internationale introduit des concepts et des principes permettant d'accomplir ces tâches avec succès.

Il est souhaitable que les intentions d'une organisation et de ses parties prenantes soient traduites en critères de conception pour un système de gestion d'actifs. Il est souhaitable que les principes de gestion d'actifs soient utilisés pour guider la conception du système de gestion d'actifs, qui à son tour pourra soutenir et être appliqué aux activités de gestion d'actifs de l'organisation.

2.2 Réalisation de valeur et bénéfices

La gestion d'actifs peut réaliser de la valeur à partir d'actifs en atteignant les objectifs de l'organisation. Ce dont la valeur sera constituée dépendra de ces objectifs ainsi que de la nature et de l'intention de l'organisation et des besoins et des attentes de ses parties prenantes. La valeur peut être liée à des résultats économiques, environnementaux, sociaux ou à d'autres résultats appropriés.

La gestion d'actifs soutient l'obtention de bénéfices tout en assurant un équilibre entre les coûts, les risques et les performances liés aux actifs. Les bénéfices d'une gestion d'actifs peuvent comprendre, mais sans toutefois s'y limiter :

- a) **Amélioration des performances financières** - pouvant donner lieu à une amélioration des services et des résultats, à un retour sur investissement et à une réduction des coûts sans renoncer aux performances de l'organisation à court terme ou à long terme. Cela peut également conduire à la pérennité de la valeur des actifs.
- b) **Gestion du risque** – réduction des pertes financières, amélioration de la sécurité, diminution de l'impact environnemental et social, qui se traduisent par une réduction des redevances telles que primes d'assurances, amendes et pénalités.
- c) **Amélioration des services et des résultats** – réponse cohérente aux besoins et aux attentes du client et obtention des niveaux de prestations requis.
- d) **Responsabilité sociale de l'entreprise**– amélioration de l'aptitude à démontrer un comportement sociétal responsable et des pratiques commerciales conformes à la déontologie.
- e) **Démonstration de la conformité** – transparence de la conformité aux exigences et respect des normes de gestion d'actifs, mise en œuvre de politiques et de processus.
- f) **Amélioration de la réputation** – à travers de la satisfaction des clients, de la sensibilisation et de la confiance des parties prenantes.
- g) **Amélioration du développement durable de l'organisation** – traitement approprié des effets à court terme et à long terme, les dépenses et les performances pouvant améliorer le développement durable et les dépenses de l'organisation.

Une organisation qui incorpore et intègre un système de gestion d'actifs au sein de son système de management global peut disposer d'un cadre complet qui donne à l'organisation l'opportunité de relier des résultats et des objectifs de gestion d'actifs à des objectifs spécifiques de l'organisation. Une organisation qui met en œuvre un système de gestion d'actifs peut obtenir des avantages concurrentiels ou opérationnels significatifs en garantissant la disponibilité des actifs susceptibles de générer d'importants bénéfices.

2.3 Actifs

Un « actif » représente quelque chose qui a une valeur potentielle ou réelle pour une organisation. La valeur variera selon les différentes organisations et leurs parties prenantes. La valeur peut être matérielle ou immatérielle, financière ou non financière.

Les actifs peuvent être groupés en fonction des besoins de l'organisation. De tels groupements d'actifs peuvent comprendre des systèmes d'actifs, des portefeuilles d'actifs ou des types d'actifs. Lorsque des actifs sont regroupés, une valeur supplémentaire peut être obtenue au-delà de celle dérivée à partir d'actifs individuels.

La « vie d'un actif » est la période allant de la conception à la fin de vie d'un actif. Le « cycle de vie d'un actif » comprend toutes les phases par lesquelles un actif est passé au cours de sa « vie d'actif ». Les phases du cycle de vie d'un actif peuvent être déterminées par l'organisation et considérées comme répondant aux besoins de l'organisation. Il existe un grand nombre de normes et d'autres publications traitant du découpage des phases fondamentales du cycle de vie d'un actif et du bien-fondé de ce découpage.

Un actif peut avoir une valeur pour une ou plusieurs organisations au cours de sa vie. Le cycle de vie d'un actif ne coïncide pas nécessairement avec la période durant laquelle une organisation assume la responsabilité de l'actif.

2.4 Gestion d'actifs

2.4.1 Concept de gestion d'actifs

La « gestion d'actifs » est l'ensemble des activités coordonnées qu'une organisation utilise pour réaliser de la valeur à partir d'actifs pour obtenir des résultats ou réaliser ses objectifs. La réalisation de valeur exige que l'on atteigne un équilibre entre les coûts, les risques et les bénéfices, souvent à des moments différents.

La gestion d'actifs ne peut être effective que dans le cadre des objectifs de l'organisation et lors de la prise en compte de l'environnement opérationnel.

La gestion d'actifs exige que l'organisation examine le besoin et les performances des actifs à différents niveaux hiérarchiques (par exemple, des « actifs » individuels ou des ensembles intégrés qui constituent des « systèmes d'actifs ») ainsi que l'application de différentes méthodes d'analyse à diverses phases du cycle de vie des actifs. Cette approche permet d'élaborer une image du cycle de vie, montrant ce qui doit être apporté **aux** actifs par rapport à ce qui doit être **réalisé à partir** de ceux-ci.

Pour décrire le management des actifs sous le contrôle de l'organisation, on utilise le terme collectif de « cycle de vie de la gestion d'actifs ». Le « cycle de vie de la gestion d'actifs » commence au début de la période de la prise de responsabilité par l'organisation. Le « cycle de vie de la gestion d'actifs » est la gestion d'actifs depuis la conception ou l'acquisition d'un actif jusqu'à sa fin de vie ou son démantèlement.

Une caractéristique essentielle de la gestion d'actifs réside dans l'alignement ou la traçabilité des activités entreprises au niveau des actifs par rapport aux objectifs de l'organisation. Cela peut se faire à travers :

- a) la mise en place d'une politique de gestion d'actifs et d'un plan stratégique pour la gestion d'actifs, y compris un ensemble intégré d'objectifs de gestion d'actifs alignés avec les objectifs de l'organisation ainsi qu'avec les besoins et les exigences des parties prenantes ;
- b) l'élaboration de plans de gestion d'actifs alignés avec le plan stratégique pour la gestion d'actifs, en équilibrant les coûts, les risques et les bénéfices dans les délais requis ;
- c) la mise en œuvre efficace des plans de gestion d'actifs ainsi que la maîtrise des risques liés à des actifs ; et
- d) la mesure de performances d'actifs et de performances de gestion d'actifs, afin de permettre l'amélioration continue.

2.4.2 Principes de gestion d'actifs

La gestion d'actifs est fondée sur un ensemble de principes. Certains sont des principes de management courants. L'absence de tout principe peut donner lieu à une réduction de la valeur réalisée grâce à l'utilisation d'actifs. Il est souhaitable que ces principes aient une influence directe sur les plans de gestion d'actifs de l'organisation ainsi que sur le développement de son système de gestion d'actifs. Une organisation peut choisir d'imposer ces principes à travers sa politique de gestion d'actifs.

Les principes de gestion d'actifs sont les suivants :

a) Les actifs existent pour fournir de la valeur à l'organisation et à ses parties prenantes

La gestion d'actifs ne se focalise pas sur l'actif proprement dit, mais sur la valeur que l'actif peut fournir à l'organisation. La valeur est définie par l'organisation et ses parties prenantes et déterminée à partir des objectifs de l'organisation.

La valeur à réaliser à partir des actifs d'une organisation peut être à la fois de nature financière et non financière.

Ce principe exige que la détermination de la valeur comprenne :

- 1) un énoncé clair indiquant ce que l'organisation entend réaliser, sur quelle durée, et avec quel niveau de garantie pour ses parties prenantes ;
- 2) des processus décisionnels pouvant transformer une finalité stratégique de l'organisation en plans stratégiques, tactiques et opérationnels ; et
- 3) l'établissement de processus décisionnels pour :
 - identifier les actifs ou les systèmes d'actifs ainsi que leurs limites ;
 - identifier les fonctions des actifs ;
 - identifier les performances requises, y compris le niveau de garantie associé à la réalisation de l'objectif à partir des actifs, de la gestion d'actifs et du système de gestion d'actifs ; et
 - développer des critères pour sélectionner et pour gérer des actifs qui équilibrent les risques, les coûts et les bénéfices des actifs au cours de leurs cycles de vie.

b) **La gestion d'actifs transforme une finalité stratégique en décisions, plans et activités techniques et financiers**

Les décisions concernant la gestion d'actifs (techniques, financières et opérationnelles) peuvent permettre collectivement la réalisation des objectifs de l'organisation.

Ce principe exige que, pour atteindre son but stratégique, l'organisation doit :

- 1) mettre en œuvre une planification basée sur les risques et sur les informations, ainsi que des processus décisionnels et des activités capables de déterminer les éléments suivants à partir des objectifs de l'organisation et du cadre des risques de l'organisation :
 - quels actifs sont nécessaires et quel objectif doit atteindre chaque actif, sur quelle période, et avec quel niveau de garantie ;
 - les impacts des objectifs à court terme et à long terme ; et
 - les tâches, activités et ressources nécessaires pour atteindre les performances et le niveau de garantie nécessaires pour les actifs.
- 2) intégrer les processus de gestion d'actifs avec les autres domaines fonctionnels de l'organisation, tels que : finance, ressources humaines, informatique, stocks et rechanges/logistique et exploitation ; et
- 3) spécifier, concevoir et mettre en œuvre un système de gestion d'actifs qui :
 - met en œuvre des processus répondant aux besoins de l'organisation ;
 - satisfait aux normes réglementaires, techniques et financières de l'organisation et de son secteur opérationnel ; et
 - utilise des systèmes d'information appropriés pour assister les personnes compétentes à la prise de décisions en temps utile, à travers la fourniture de données et d'informations de bonne qualité.